

François Sébastien Usse, en religion frère Hilaire, était né à Cavaignac, diocèse de Saint-Flours, en France, le 14 juin 1862. A peine âgé de 16 ans, c.-à-d. à la première heure canonique, ne voulant perdre aucun instant dans le siècle, il sollicitait son admission dans l'Ordre de S. François, et revêtait les saintes livrées le 15 août 1878. Dès lors, son programme est tout tracé et il ne s'en écartera pas un seul instant : être un religieux franciscain dans toute la vérité du nom, avec l'assistance de Marie. Autrement dit : être tout à Dieu par Marie. C'est aussi le testament qu'il laissera à ses religieux dans la dernière conférence qu'il leur adressera, le 29 décembre : vrai chant du cygne, et paroles d'adieu. « Voilà 20 ans que je le connais, écrit l'un de ses frères en religion, et il m'est toujours apparu comme le type achevé du religieux franciscain : humble, pauvre, dévoué envers ceux dont il avait la charge et la direction ; pour le dire en un mot, il fut l'homme du devoir. »

Il était d'une attention minutieuse pour les moindres prescriptions de la vie religieuse, et il animait le tout du plus grand esprit de foi.

Sa santé délicate donna la main à son désir de vie cachée ; ses supérieurs lui confieront toujours des charges à l'intérieur du monastère.

Il avait dû prendre le chemin de l'exil aux expulsions de 1880 ; son champ d'action fut dès lors l'Angleterre. C'est là qu'il passa la plus grande partie de sa vie sacerdotale, ajoutant aux différentes charges de Directeur du Collège Séraphique, de Supérieur du Couvent, de Maître des Novices, le ministère des Missions.

Enfin, en 1904, le Révérend Père suivait dans un nouvel exil les religieux de la Province de France, chassés encore une fois de leur Mère Patrie. Il était alors membre du Conseil Provincial.

En 1905, malgré toutes ses respectueuses protestations, il était élu Gardien du Couvent de Montréal. C'est à cette fonction lourde et pleine de responsabilités que la mort viendra l'arracher, c'est de ce fardeau qu'elle viendra le décharger. Un des motifs qui lui faisaient appréhender cette charge, et que nous trouverons consigné dans ses notes, est le suivant : « Je suis peu au courant encore des besoins particuliers à ce pays-ci ; je n'ai pas la moindre mémoire des personnes que je vois rarement ; des bienfaiteurs pourront être indisposés à cause de cette apparente insouciance, oubli de leurs bienfaits. »

: son
celle
celle
celle
is la
ier ?
une
: ja-
ques

uni-
er à
it si